

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Objet : Budget 2022 : Décision modificative n°2

Séance du 23/07/2022

Délibération n° 59

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 27

Absents : 13

Votants : 29

- dont « pour » : 29

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 11 juillet 2022 s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maarifa IBRAHIMA, dans la salle des délibérations de la mairie de Ouangani samedi 23 juillet 2022 à 8 heures 30.

Etaient présents :

AHMED COMBO Papa, ALLAOUI Mohamed, BOINAHÉRY Ibrahim, MADI OUSSENI Mouhamadi, MDALLAH Anlamati, MROIVILI Mouhamadi Moindjié, RAMA Ahmed, AMBDI Youssouf, IBRAHIMA Saïd Maarifa, BOINA M'ZE Salim, CHANFI Bibi, ABDOU COLO Nassuhati, BOINAIDI Habachia, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, ABDALLAH Houssamoudine, ABDALLAH Oidhuati, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, MROIVILI MOILIM Amina, ATTIBOU Zaïnati, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, ABDOU Mohamed, SAID-SOUFFOU Soula, Mohamed Zainaba, SAID Mariame, CHANRANI Daoudou, Yssoumail Ahamadi.

Etaient absents :

RIDHOI Zainabou, ABDOURAHAMANE Céline, Bacar Soilihi Inchaty, Adam Ahmed, BOURA Zaounaki Fatima, Issoufi Ramadani, Madi Fatima, NOUDJOURM Madi Assani, Siaka Ahamada, MOHAMED Bacar, SOUMAÏLI Mhamadi, YSSOUFI Chaïdati, Abdou Fatima.

Ont donné pouvoir :

- Mme Fatima ABDOU à M Daoudou Chanrani,
- M Noudjoumou Madi Assani à M Ibrahim Saïd Maarifa

Secrétaire de séance : M Ibrahim Boinahéry

Vu le budget communautaire voté par délibération n°23 en date du 26 mars 2022,

Vu la décision modificative n°1 adoptée par délibération n° 35 en date du 28 mai 2022,

Vu l'insuffisance de crédits constatés dans l'opération 017 « aires récréatives Sada/Tsingoni » ;

Vu la notification des recettes de subventions suivantes intervenues sur les programmes portés au budget 2022 :

- Convention ratifiée avec l'Agence Française pour le Développement relative au financement de l'étude d'opportunité du contournement de Combani estimée à 140.000 €,

- Convention ratifiée avec l'Agence Française pour le Développement relative au financement de l'étude AMO pour la réalisation d'un itinéraire de mobilité active pour le déploiement de voies vertes estimée à 76.500 €,

LE CONSEIL communautaire, Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide

D'adopter la décision modificative n°2 suivantes du budget 2022 comme suit :

➤ **Section de fonctionnement**

✓ **Dépenses :**

Chapitre	article	montant
011-61	617 : Frais d'études (DTA)	89.050 €
011-62	6281 : concours divers	+ 10.000 €
022	Dépenses imprévues	- 50.000 €
023	23 : Virement à la section d'investissement	- 19.050 €
Total		+ 30.000 €

✓ **Recettes :**

Chapitre	Article	montant
7788	Produits exceptionnels divers Convention DTA OIS	+ 30.000 €
Total		+ 30.000 €

➤ **Section d'investissement :**

✓ **Dépenses :**

Chapitre	article	montant
21	Op72 article 2188 : projets OT CCT	+ 70.000 €
23	Op17 aires récréatives Sada Tsingoni	+ 50.000 €
Total		+ 120.000 €

✓ **Recettes :**

Chapitre	article	montant
13	Op 64 article 1311 : Etude contournement Combani	+ 46.500 €
13	Op 57 article 1311 : Plan de mobilités	+ 59.275 €
13	Op 86 article 1311 : chemins de randonnée	+ 76.500 €
021	021 : Virement de la section de fonctionnement	- 19.050 €
Total		+ 163.225 €

Fait et délibéré le 23/07/2022

**Ont signé les membres présents
Pour extrait conforme au registre
Le président de la 3CO**

Signé électroniquement par : Ibrahima SAID MAANRIFA
Date de signature : 27/07/2022
Qualité : Signature de PDF, Président



M. IBRAHIMA Said Maanrifa
**Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest**